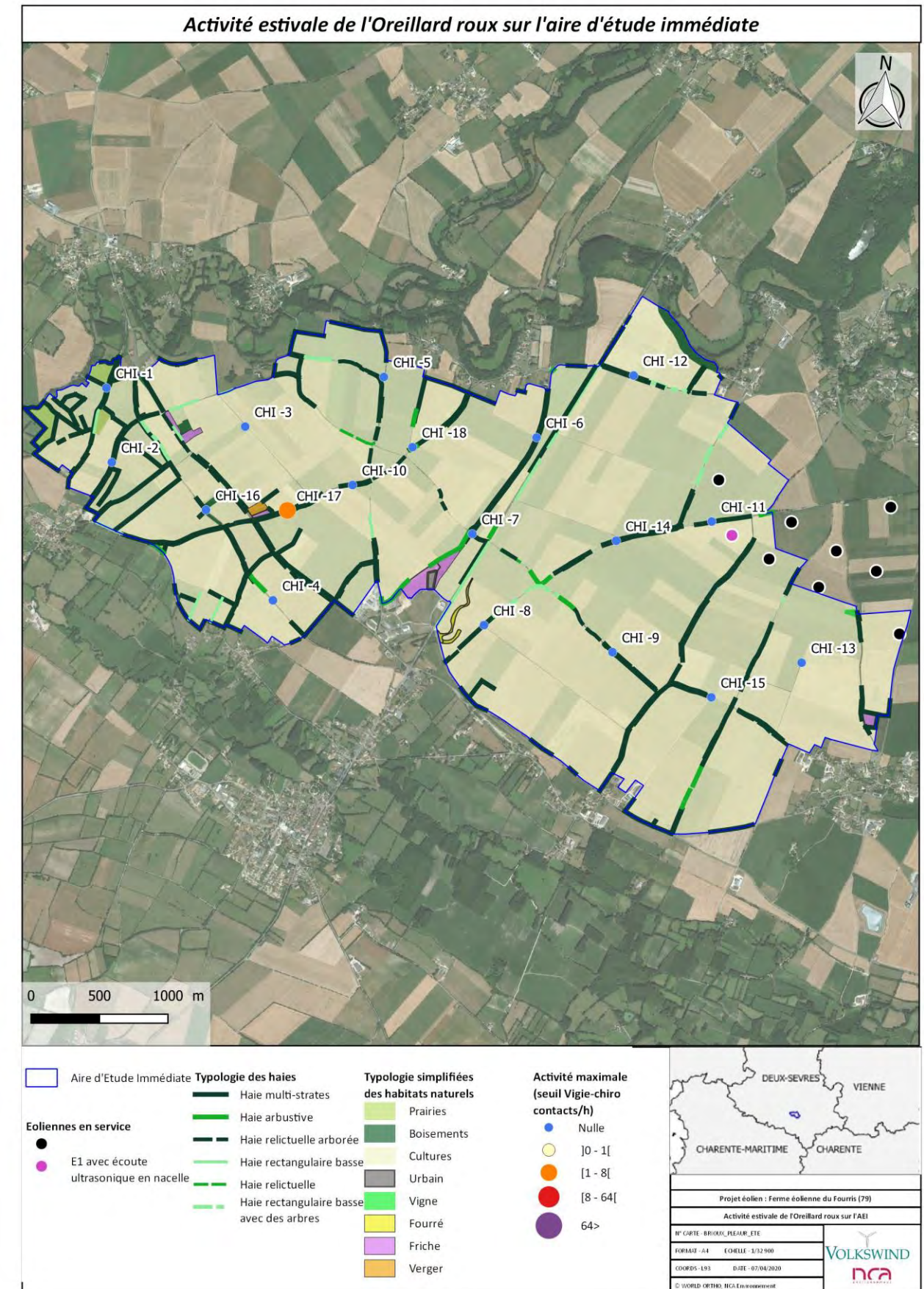
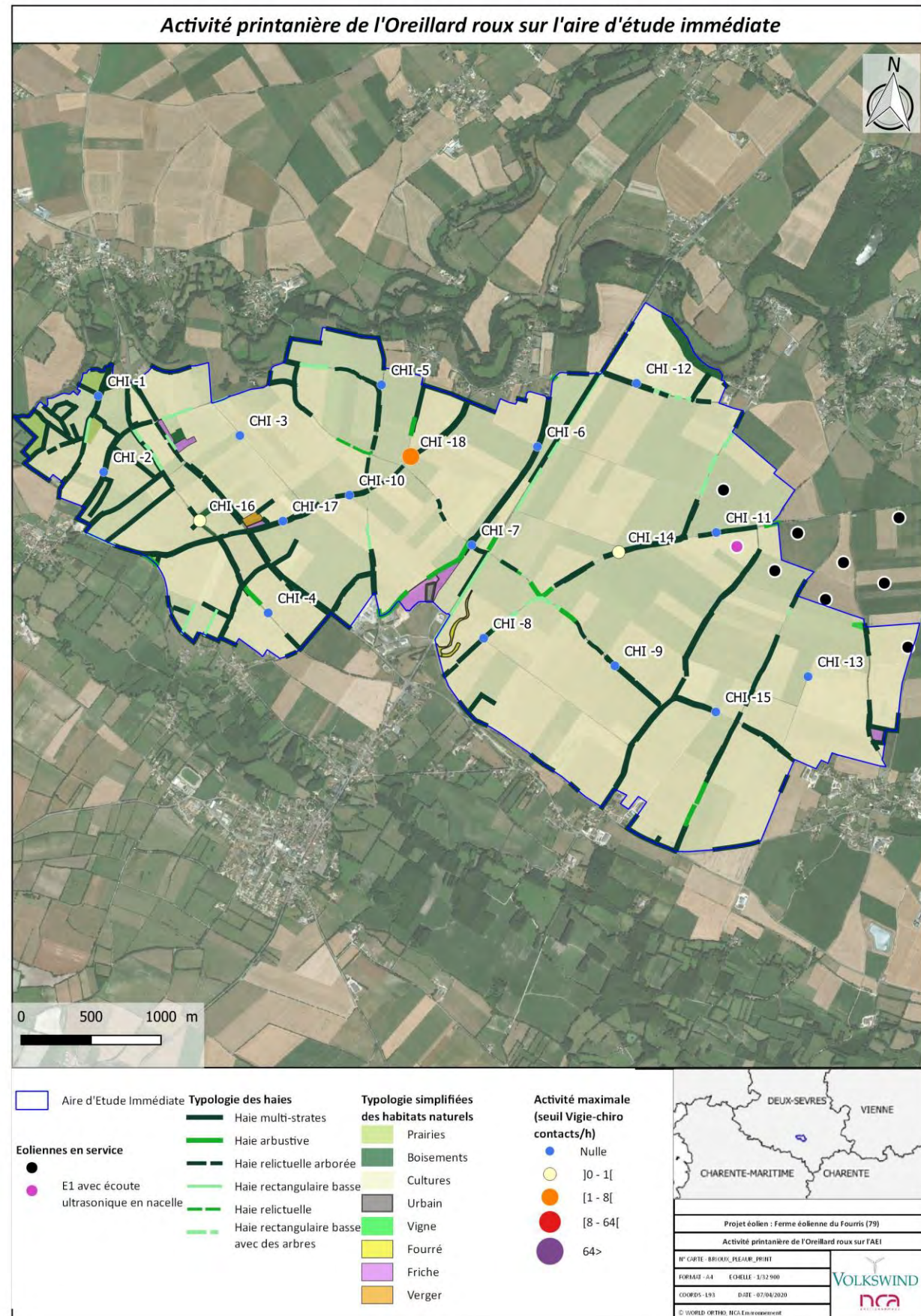


Oreillard roux – *Plecotus auritus*





Oreillard roux - Boris Baillat

Statut de protection nationale	<b>Protection nationale</b>
Directive Habitats-Faune-Flore	<b>Annexe IV</b>
Liste rouge nationale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Liste rouge régionale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Statut régional (PRA 2013-2017)	<b>Assez-commun</b>

L'Oreillard roux est commun en France. Il installe ses colonies de reproduction et/ou d'estivage dans des bâtiments ou des cavités arboricoles. Il chasse préférentiellement dans des forêts de feuillus stratifiées et boude les forêts sans taillis sous futaie. Les populations les plus denses sont observées dans les zones présentant des massifs forestiers.

Ses habitats de chasse et de gîtes sont peu présents sur l'AEI. En effet il s'agit d'une espèce plutôt forestière contrairement à l'Oreillard gris.

Comme son homologue précédent, l'Oreillard roux a été contacté sur les trois saisons, mais avec une activité faible à modérée. Quelques individus ont été enregistrés au niveau de haies multi-strates principalement, excepté un individu qui a été enregistré en pleine culture en automne sur le point 3.

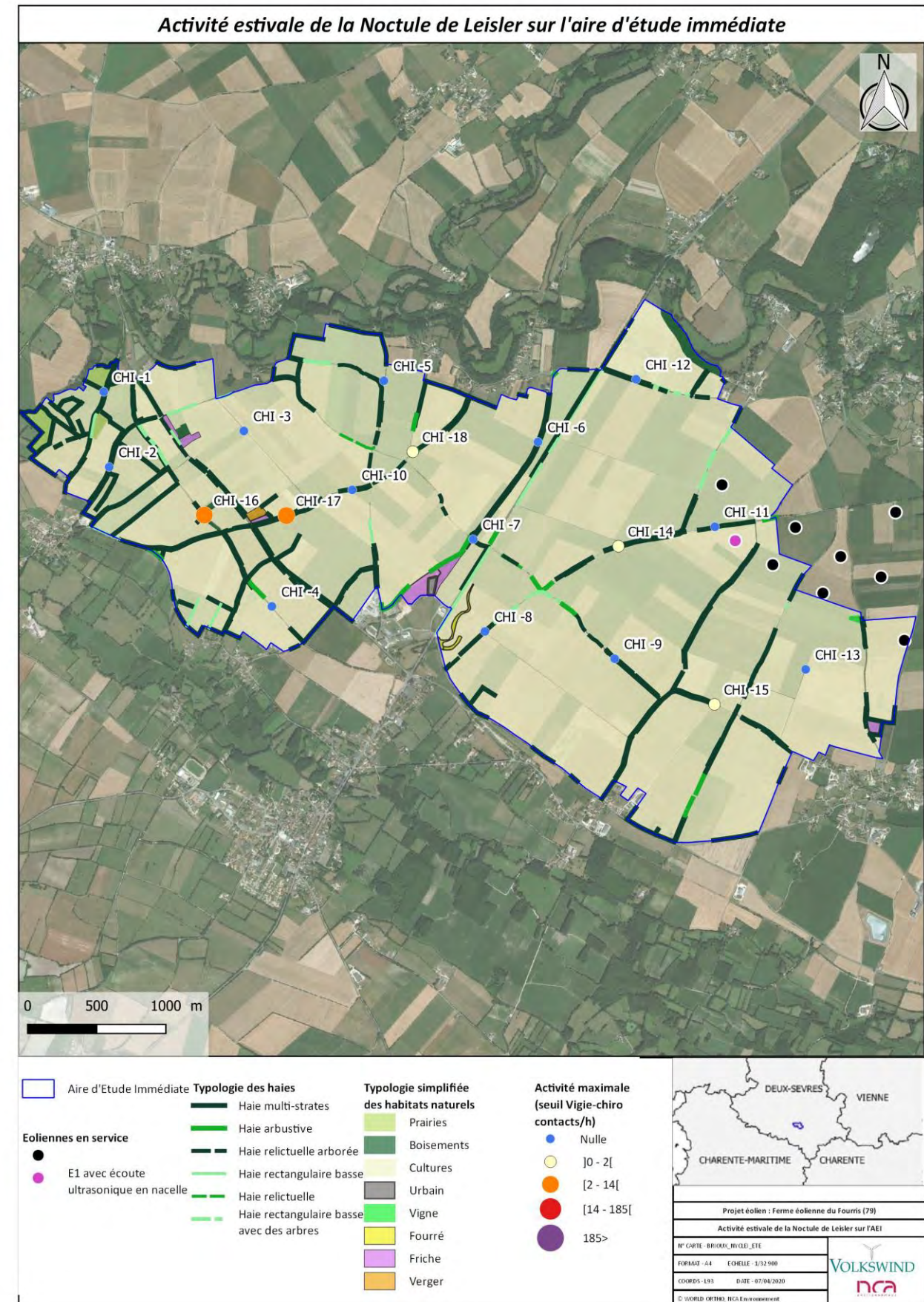
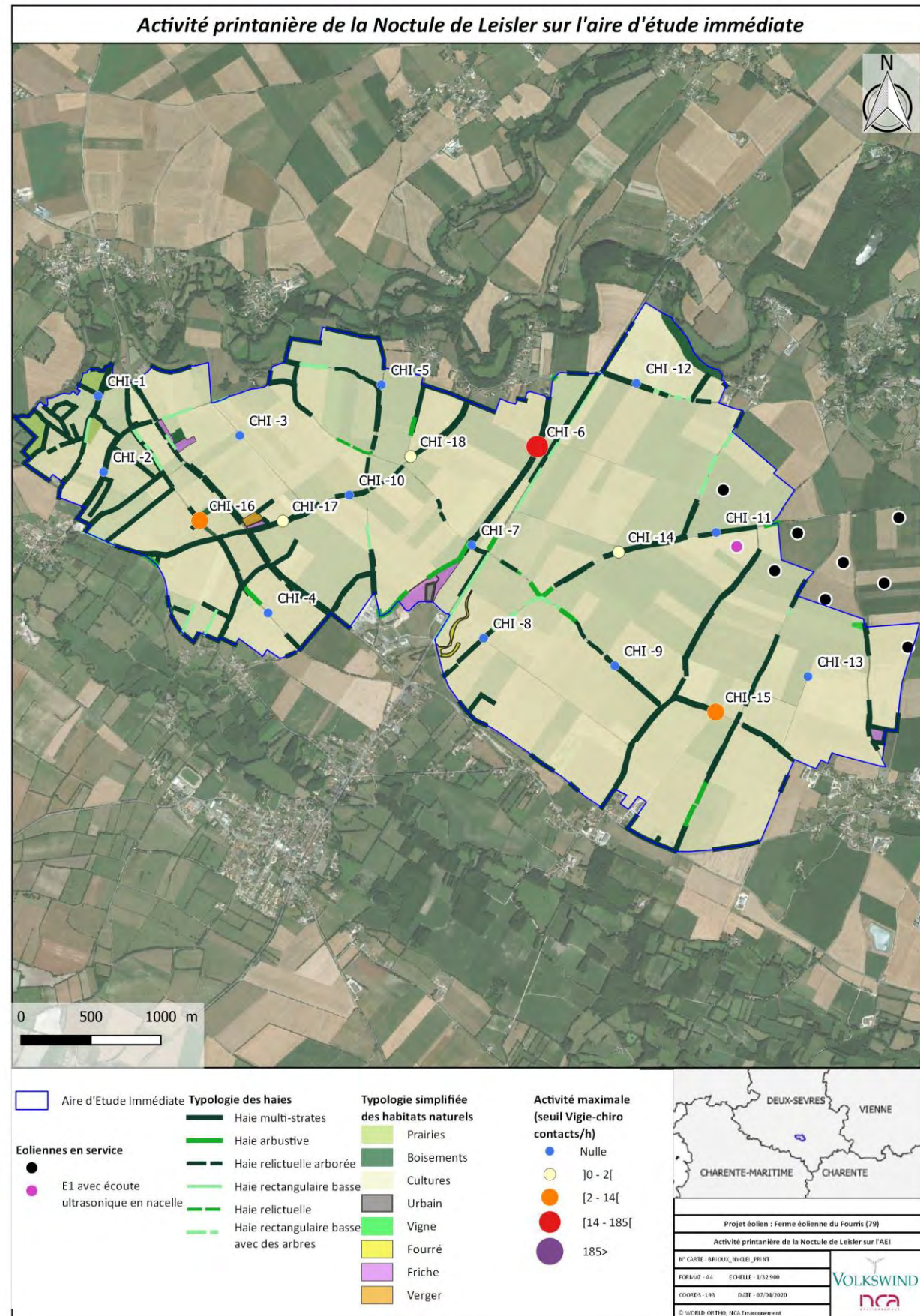
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

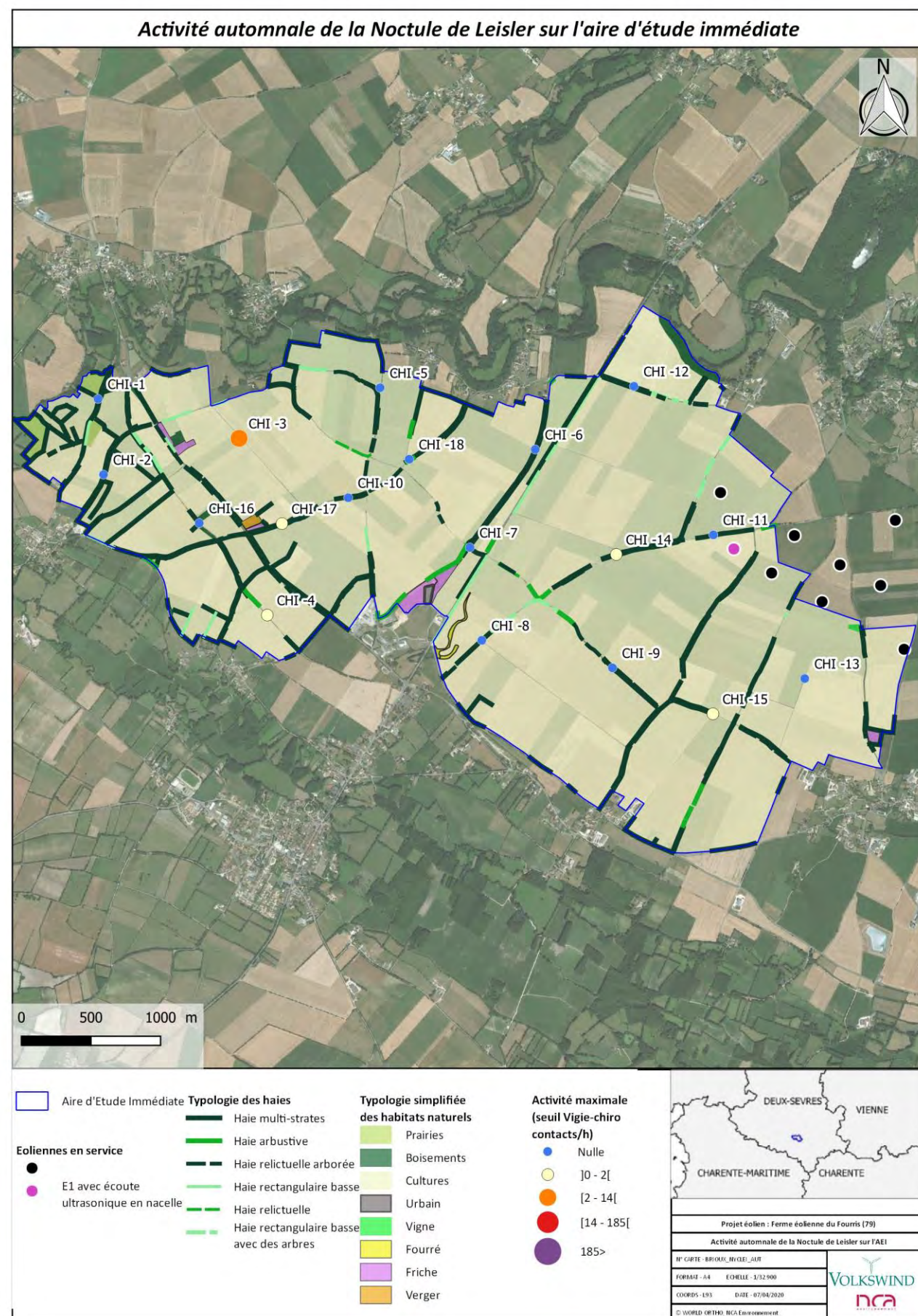
- Une patrimonialité modérée (LRR : LC et statut régional : assez commun)
- Un enjeu habitat faible (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence modérée
- Un seuil Vigie-Chiro modéré (écoutes passives en été)
- Un seuil Vigie-Chiro modéré (écoutes actives au printemps et en automne)
- Une activité globale faible

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors très faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Faible	Faible	Très faible

Noctule de Leisler – *Nyctalus leislerii*





Noctule de Leisler - Laurent Arthur

Statut de protection nationale	<b>Protection nationale</b>
Directive Habitats-Faune-Flore	<b>Annexe IV</b>
Liste rouge nationale	<b>Quasi-menacée (NT)</b>
Liste rouge régionale	<b>Quasi-menacée (NT)</b>
Statut régional (PRA 2013-2017)	<b>Assez rare</b>

La Noctule de Leisler est rare dans le Nord, l'Ouest et le Nord-Ouest de la France et relativement abondante dans le Sud-Est. Elle gîte en été dans des cavités arboricoles et est quelquefois retrouvée dans des combles de bâtiments. Ses territoires de chasse sont variés, mais elle chasse préférentiellement dans des milieux boisés (forêts caduques, forêts mixtes, étangs forestiers, etc.). Il n'est pas non plus rare de la contacter en survol de plaines céréalières. A l'instar de la Noctule commune, elle effectue un vol de haute-altitude et chasse au-dessus des canopées. D'après Arthur et Lemaire (2015), les populations de cette espèce sont considérées comme trois fois moins denses que celles de la Noctule commune dans l'ouest de l'Europe. En France, la densité des populations est en augmentation vers le sud-est.

Au sein de l'AEI, ses habitats de chasse quasiment absents de l'AEI, celles-ci se limitant aux espaces ouverts, mais plutôt forestiers et aimant chasser au-dessus des plans d'eau. L'aire d'étude immédiate ne présente pas de potentiel de gîte pour cette espèce arboricole.

Cette espèce a été détectée sur l'ensemble des saisons, mais davantage pendant la saison de transit printanière, et ce avec une activité modérée sur les points 16 et 15 et forte sur le point 6, au niveau de haies multi-strates.

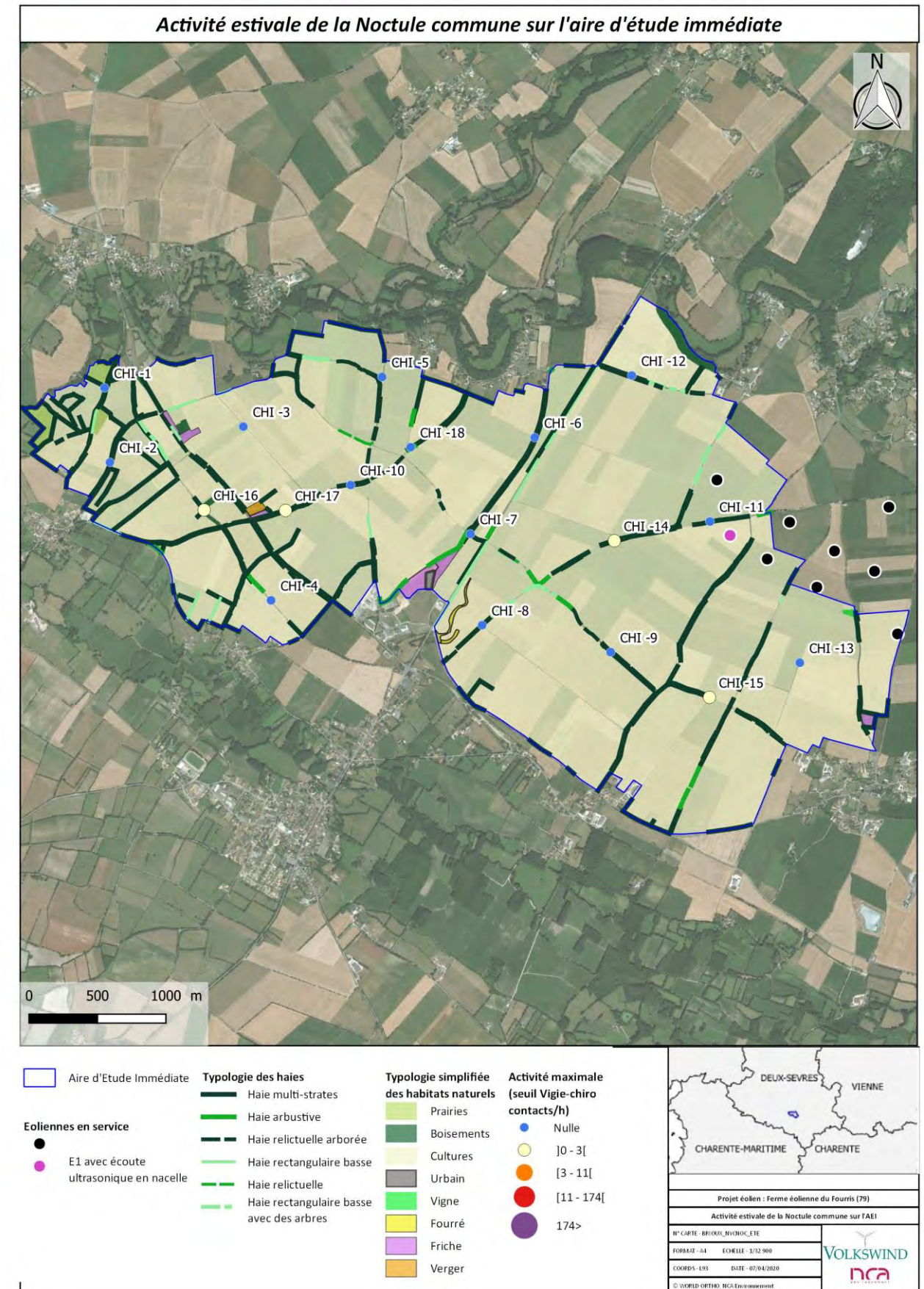
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité forte (LRR : NT et statut régional : assez rare)
- Un enjeu habitat modéré (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence très forte (plus de dix nuits)
- Un seuil Vigie-Chiro modéré (écoutes passives au printemps et en été)
- Un seuil Vigie-Chiro fort ponctuellement au printemps (écoutes actives CHI-6)
- Une activité globale forte

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Modéré	Modérée à forte	<b>Modéré</b>

Noctule commune – *Nyctalus noctula*





Noctule commune - LPO Rhône-Alpes

Statut de protection nationale	<b>Protection nationale</b>
Directive Habitats-Faune-Flore	<b>Annexe IV</b>
Liste rouge nationale	<b>Vulnérable (VU)</b>
Liste rouge régionale	<b>Vulnérable (VU)</b>
Statut régional (PRA 2013-2017)	<b>Assez-commun</b>

Cette espèce est commune dans tout le Centre-Ouest de la France et se fait plus rare au Nord et sur le littoral. C'est une espèce de haut vol qui chasse dans les milieux forestiers, les prairies et au-dessus des étangs. Elle fait également partie des espèces qui chassent en début de soirée. Concernant la migration, cette espèce est capable de parcourir des centaines de kilomètres et se retrouve parfois en grand groupe d'individus pour migrer. La Noctule commune utilise les cavités arboricoles comme gîtes d'été. Les connaissances sur les populations de cette espèce sont lacunaires. Des suivis réalisés à l'aide de la pose de nichoirs artificiels permettent d'augmenter les connaissances actuelles sur les populations.

Comme son homologue, les habitats de chasse de la Noctule commune sont quasiment absents de l'AEI, celles-ci se limitant aux espaces ouverts, mais plutôt forestiers et aimant chasser au-dessus des plans d'eau. L'aire d'étude immédiate ne présente pas de potentiel de gîte pour cette espèce arboricole.

Comme la Noctule de Leisler, elle a été détectée sur l'ensemble des saisons, mais davantage pendant la saison de transit printanière, et ce avec une activité forte sur le point 6 uniquement. Sur les autres points, son activité apparaît comme étant absente ou faible.

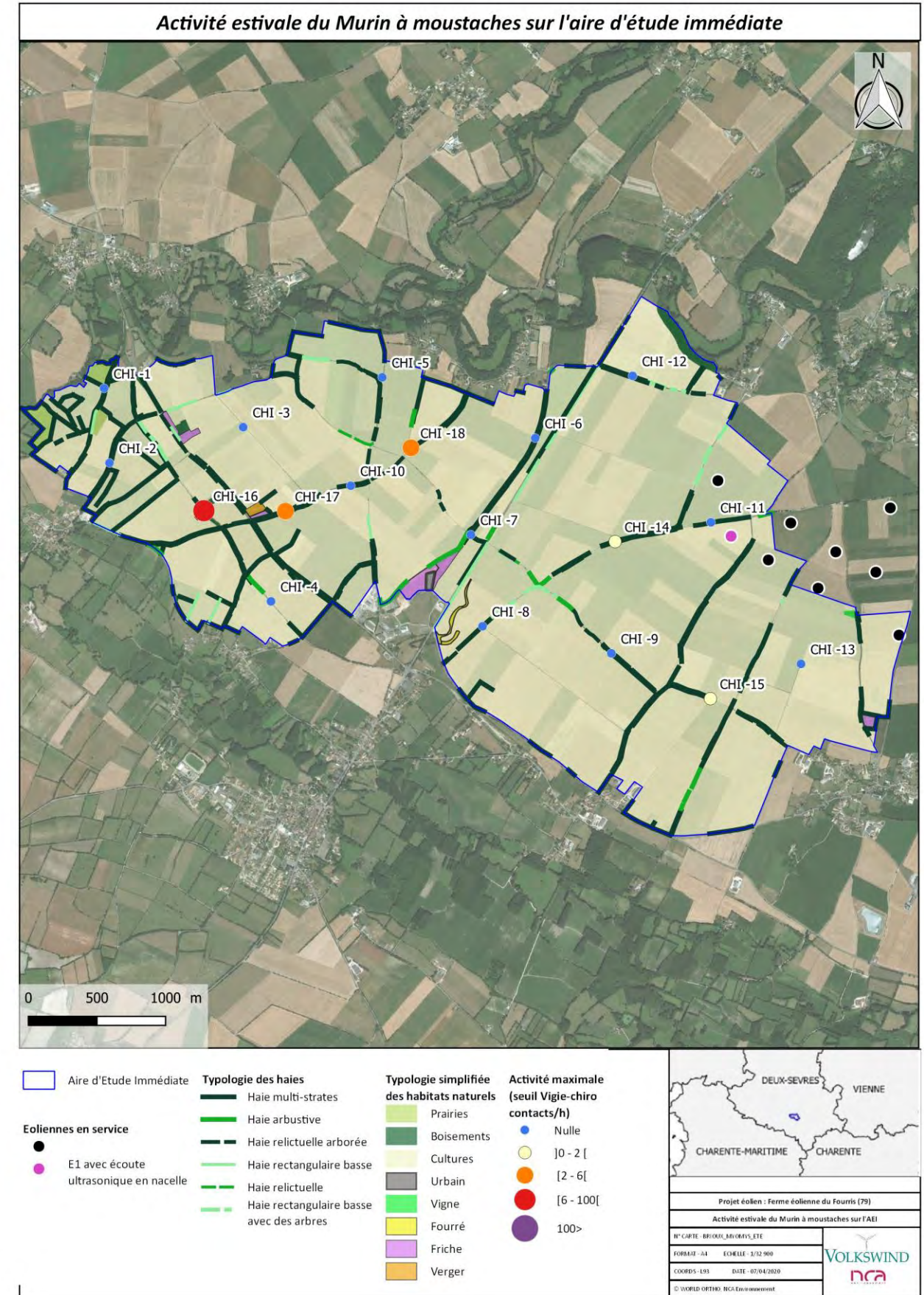
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

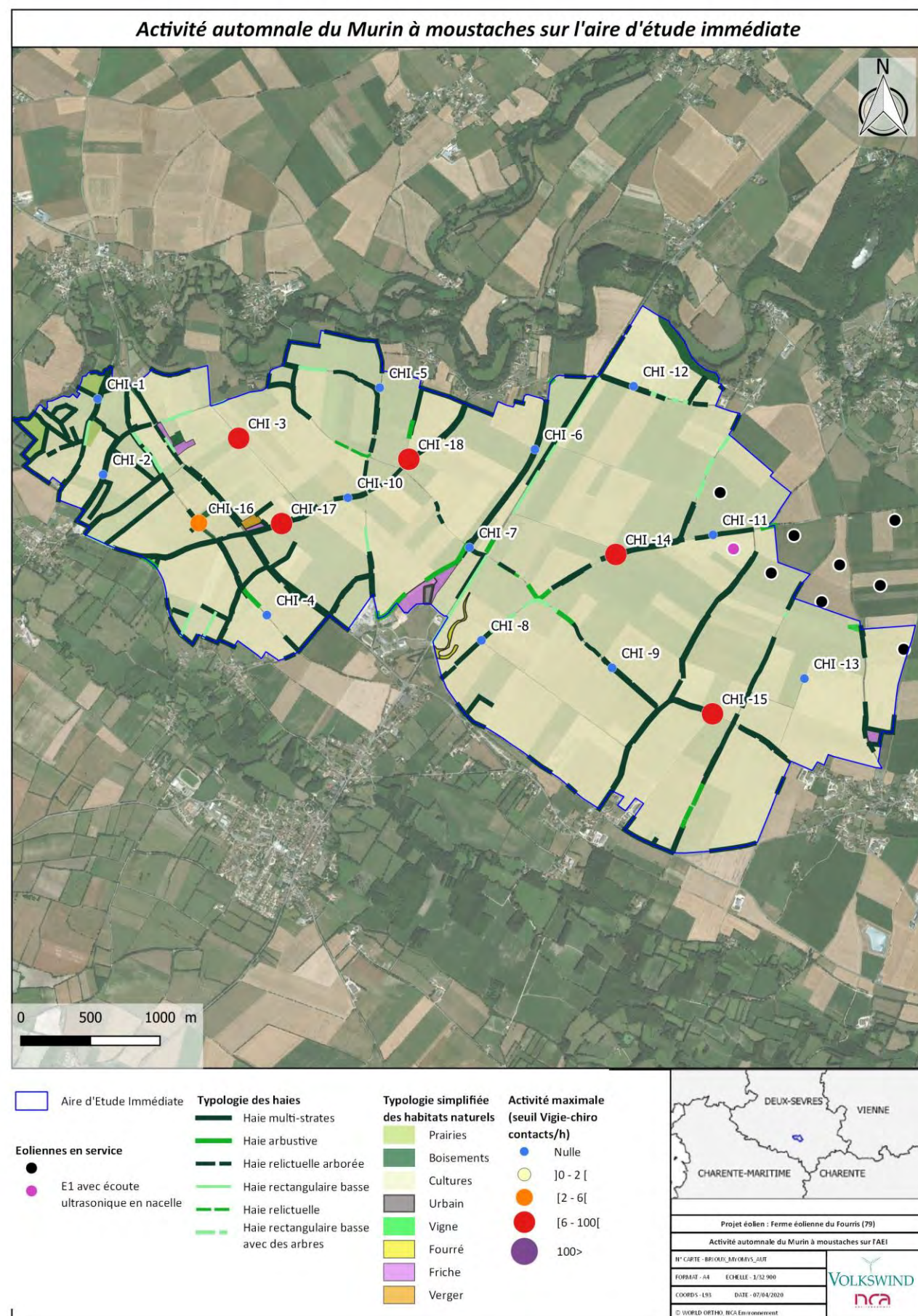
- Une patrimonialité forte (LRR : VU et statut régional : assez commun)
- Un enjeu habitat modéré (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence très forte (plus de dix nuits)
- Un seuil Vigie-Chiro faible sur toutes les saisons (écoutes passives)
- Un seuil Vigie-Chiro forte ponctuellement au printemps (écoutes actives CHI-6)
- Une activité globale forte

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Modéré	Faible à forte	Modéré

Murin à moustaches – *Myotis mystacinus*





Murin à moustaches - GCP

Statut de protection nationale	<b>Protection nationale</b>
Directive Habitats-Faune-Flore	<b>Annexe IV</b>
Liste rouge nationale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Liste rouge régionale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Statut régional (PRA 2013-2017)	<b>Assez-commun</b>

Sa distribution est relativement homogène en France. Il fréquente les milieux mixtes, ouverts à semi-ouverts : zones boisées et d'élevage, villages et jardins, milieux forestiers humides, zones humides. Ses gîtes d'été sont souvent les interstices des bâtiments humains. Le Murin à moustaches est commun sans être très abondant.

Le potentiel de gîte apparaît diffus et se limite aux zones urbanisées aux alentours. En raison de son comportement relativement généraliste, son habitat de chasse peut être présent sur l'AEI et alentours.

Cette espèce a été contactée sur les trois saisons avec une activité plus intense à l'ouest de l'AEI au printemps et en été. En automne l'activité est forte sur les points 3, 14, 15, 17 et 18.

En revanche, son activité est plus faible au printemps.

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité modérée (LRR : LC et statut régional : assez commun)
- Un enjeu habitat modéré (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence très forte (plus de dix nuits)
- Un seuil Vigie-Chiro fort en été et en automne (écoutes passives)
- Un seuil Vigie-Chiro fort à chacune des périodes (écoutes actives)
- Une activité globale forte

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Modéré	Forte	Modéré